



Edito :

Nous venons de vivre une année pas comme les autres : dérèglements climatiques, envolée des prix des céréales, du lait, mais aussi des aliments, questionnements sur l'avenir des politiques agricoles, etc....

Sur notre secteur périurbain, les projets de prélèvement de foncier se précisent : projet d'aéroport bien sûr, mais aussi les autres projets d'infrastructures (barreau routier Nort sur Erdre/Blain, barreau sud de l'aéroport, RN 178), projets de zones industrielles ou artisanales (extension de la Grand-haie/Erette, sur le sud de Fay de Bretagne, à Sucé sur Erdre/St Mars du Désert, à Treillières et aux Touches... et projet de Zone Industrielle Départementale (ZID) sur Héric...

L'existence de l'association, reconnue comme interlocuteur par les collectivités, a permis de poursuivre la discussion avec les porteurs de projets.

Nous savons bien que nous n'avons pas la capacité à bloquer tous ces projets mangeurs de terre, dont certains sont d'ailleurs utiles pour notre territoire : zones d'activités, accueil de nouveaux habitants. Mais à chaque fois, il a été possible de faire entendre le point de vue des agriculteurs, et parfois d'être écoutés : déplacement de la ZID sur un secteur moins exploité, souci d'économiser l'espace.

Surtout, nous devons travailler ensemble dans le cadre du SCOT de secteur Erdre et Gesvres, pour définir et cartographier des zones agricoles et naturelles qui aient vocation à rester pour 15 ou 20 ans : de quoi rendre plus sereins les exploitants en place ou les jeunes qui s'installent. Bien sûr, il faudra négocier, et rien n'est gagné d'avance, même si la volonté est affichée par la CCEG de garder au moins 35 000 ha sur 40 000 en zone d'agriculture durable.

Deuxième avancée : en partenariat avec le Conseil Général, la Communauté de Communes a choisi d'intervenir pour constituer des réserves foncières à usage agricole. En particulier il s'agit d'acheter des terrains convoités pour des activités de loisir, qui serviront ensuite à compenser des pertes de terres consécutives à des aménagements ou constructions. Un réseau d'agriculteurs a été mis en place pour alerter rapidement élus et SAFER. La mise en place d'un service d'animation foncière est envisagée pour consolider cette politique sur le terrain.

Tout n'est pas rose, mais le travail entrepris, la confrontation des points de vue avec les élus, la reconnaissance acquise par le groupe agricole et maintenant l'association permettent pour les mois qui viennent de rester acteurs du devenir de l'agriculture sur Erdre et Gesvres .

Enfin, un dernier défi, pour 2008 : comment inclure un soutien à une agriculture durable dans le prochain contrat de territoire, et qu'est ce que veut dire agriculture durable en zone périurbaine : nous aurons à réfléchir sur ce thème avec les élus.

Dominique MICHENOT
Président de l'Association
«Les agriculteurs d'Erdre et Gesvres»



Sommaire :

- Nouveau dispositif de diffusion et de traitement des avis de mutations foncières,
- Démarche de contribution agricole au futur Schéma de secteur du SCOT,
- Projet d'aéroport du Grand Ouest,
- Démarche vente directe sur Erdre et Gesvres,
- Rappel composition du Conseil d'Administration et Bureau de l'Association Erdre et Gesvres.

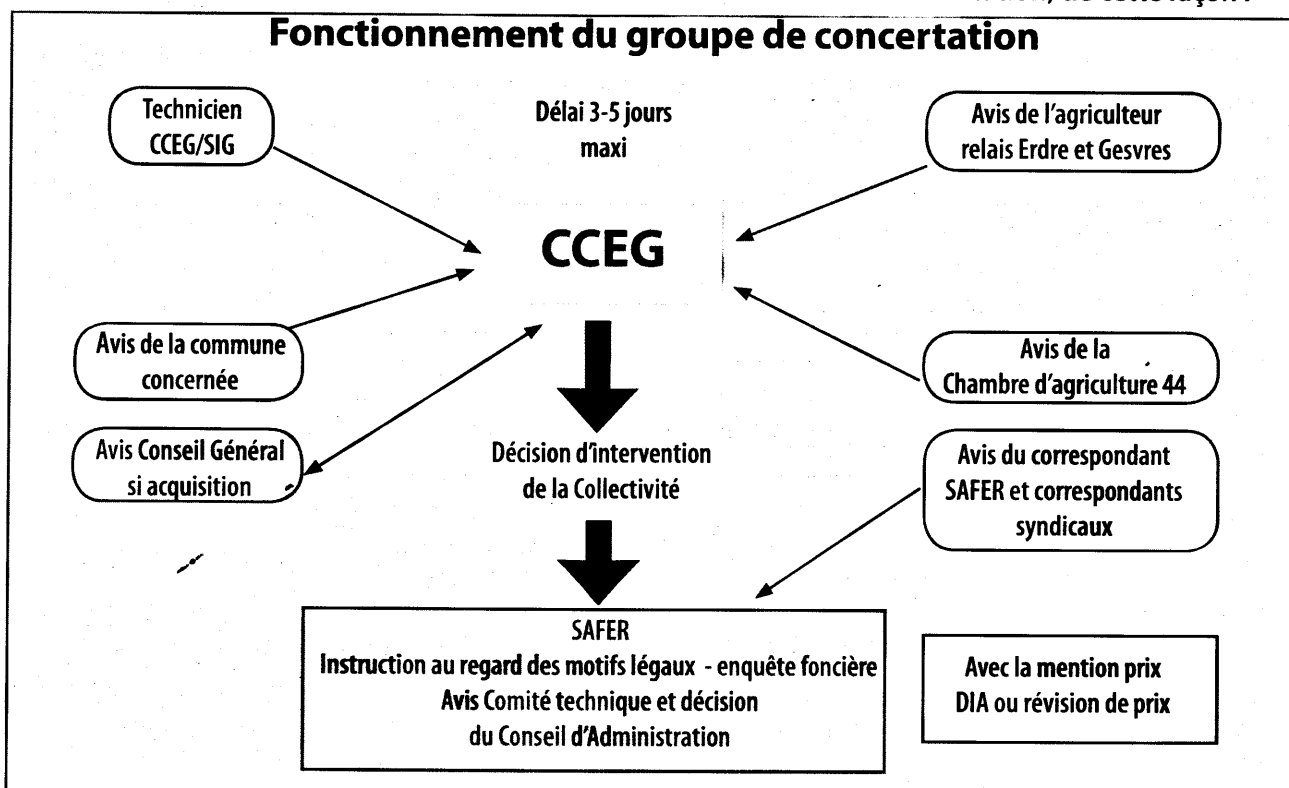


Un des objectifs sur lesquels nous travaillons avec la CCEG et la Chambre d'agriculture est de renforcer l'agriculture périurbaine du territoire, en luttant contre la perte du foncier agricole liée à des transferts d'usage (changements de destination), en particulier vis-à-vis du loisir résidentiel.

A cet effet, un des points visés par la Communauté de Communes est d'améliorer l'instruction, à l'échelle locale, des avis de mutations foncières agricoles reçus de la SAFER (DIA) et aller vers une utilisation agricole du bien acquis.

Pour cela, il y a eu renforcement du réseau local d'informations et de recueil d'avis, avec un agriculteur par commune ; et des liaisons fax et internet, pour réagir rapidement dans les délais légaux.

On peut schématiquement présenter le fonctionnement de la concertation, de cette façon :



Le Conseil d'Administration d'octobre a été l'occasion de formaliser un texte de contribution au PADD de schéma de secteur : le PADD, c'est l'expression du projet (d'aménagement et de développement durable) que la Communauté de Communes est en train de construire, pour le territoire Erdre et Gesvres.

A la demande des Elus et avec l'appui de la Chambre d'agriculture, nous avons rédigé une expression sur nos souhaits et nos objectifs. C'est ce que le texte ci-après détaille, y compris sur les aspects cartographiques : une esquisse des zones agricoles à préserver

durablement est en cours (ci-contre en vignette pour illustrer) et sera prochainement l'objet d'un travail avec les Elus de la Communauté de Communes, afin de confronter nos visions respectives.

. L'espace agricole ne doit plus être le réservoir où l'on puise dès qu'il y a des besoins. Et il faut bien sûr maîtriser le développement urbain.

. Nous demandons des zones d'activité agricole durables, des îlots cohérents avec des couloirs de communication et de circulation agricoles qui évitent le compartimentage. Nous ne voulons pas de réserves de paysans.

. Nous demandons des sièges d'exploitation préservés, où les possibilités d'extension et de mise aux normes sont ménagées, où les distances avec les tiers (maisons d'habitation..) sont maintenues.

. Nous demandons :

- que soient constituées des réserves foncières à usage agricole,
- que soient évitées les mutations hors agriculture en zone agricole (protéger l'espace agricole périurbain des mutations extra agricoles),

. Nous devons à la fois économiser l'espace et repousser les friches,

. Nous demandons que soient prévues des compensations aux contraintes liées aux projets d'infrastructures (aéroport, 4 voies, voies ferrées, ZID, zones d'activité etc...) : procédures d'aménagement foncier d'ampleur adéquate,... restructurations foncières, déplacement de sièges d'exploitation, rétablissement des circulations agricoles, aménagement de points noirs (traversées de routes, circulation de troupeaux...)

. Nous demandons que soient préservées les zones agricoles naturelles humides **en les considérant comme des zones d'activité agricole** avec, pourquoi pas, des pratiques particulières nécessaires à la protection du milieu et avec des compensations financières justes.

. Nous demandons que soit affirmé clairement aux propriétaires et opérateurs concernés que les zones agricoles et naturelles garderont cette vocation à 20 ans et plus, que le marché ne leur offrira aucune plus-value, et que les collectivités prendront les moyens de moraliser ce marché.

. Nous demandons que soient facilités, en lien avec le PLH, le logement des jeunes actifs en agriculture, de même que le relogement des futurs retraités, cédants d'exploitation.

. Sur certains de ces aspects, la cartographie de schéma de secteur prévue (en partenariat Profession agricole - Communauté de Communes) doit être un outil de travail partagé ; et ces demandes devront pouvoir être transcrites sous forme cartographique en harmonie avec les autres usages du sol et les projets publics d'emprises futures, avec notamment les 5 points suivants dans la légende de la carte :

1. Ensembles fonciers cohérents d'un seul tenant, que l'on souhaite préserver sur le long terme (20 ans et plus),
2. Sièges d'exploitation répertoriés reconnus aujourd'hui, et ceux qui, par leur localisation, devront être, à terme, déplacés,

3. Infrastructures (4 voies, routes, voies ferrées...) qui compartimentent les espaces agricoles déjà aujourd'hui et qui de plus en plus vont être des obstacles pour l'activité agricole ; autant de sites d'aménagements adéquats à envisager.

4. Points dangereux (traversées de routes, sorties de fermes pour les circulations agricoles au milieu du trafic routier rapide,

5. Chemins empierrés à usage agricole, que l'on souhaite conserver pour l'agriculture en accompagnant l'utilisation non agricole, de façon qu'elle ne devienne pas une gêne pour les pratiques agricoles.



En ce début 2008, après le débat public et l'enquête publique, nous sommes en attente de la sortie de la DUP, déclaration d'utilité publique, qui si elle survient, marquera le début d'une nouvelle étape dans le projet.

Cependant, pour nous, à l'Adéca, la DUP ne signifie pas forcément la réalisation du projet : il y a eu dans le passé des cas de DUP jamais suivies d'effets !! Rien n'est encore fait, restons mobilisés.

En tous les cas, et pour se préparer à toutes éventualités, l'Adéca et la Chambre d'agriculture conti-

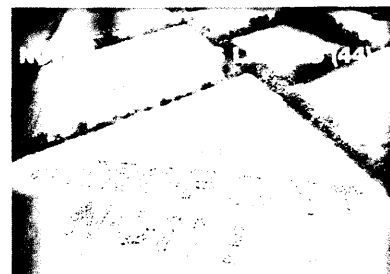
nent de travailler activement à la défense des intérêts agricoles et montrer la forte dimension économique de nos exploitations et notre territoire.

C'est la raison de la démarche dite "point zéro" que la Chambre d'agriculture a réalisée récemment (par enquêtes individuelles) auprès des 47 exploitations agricoles concernées, et du travail sur les réseaux (Cuma, Entr'aide, agro-fournitures, collectes, dessertes routières, etc.) qui va se faire prochainement.

Ces éléments vont faire l'objet de restitutions et de débats avec les exploitants intéressés, avec comme objectifs, de renforcer nos positions professionnelles vis-à-vis de ce projet.

pour des intérêts personnels

Sylvain FRESNEAU
Président de l'ADECA




Le groupe professionnel piloté par André BEURIER avec la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, a concrétisé l'objectif de l'année 2007 ; la sortie et la diffusion d'une plaquette de communication des exploitations agricoles pratiquant la vente directe. Tirée à 20 000 exemplaires, elle sera également insérée dans un des bulletins périodiques de la Communauté de Communes.

Pour l'année 2008, le travail sera de préciser les besoins précis des uns et des autres en terme de «kits de présentation» de leurs activités et en terme de signalétique.

Egalement prévue : une enquête de proximité pour mieux connaître les lieux de valorisation des productions fermières (commerces locaux, marchés, GMS...), et progresser dans ce sens, pour mieux coller à la demande de la population.



Membre	FREYNOT Aibert	La Prée Neuve	Casson			
Membre	TERRIEN Luc	La Prée Neuve	Casson			
Membre	LEBRETON Jean-Yves	La Gerbaudais	Fay de Bretagne	BIZEUL Paul	La Babinais	Fay de Bretagne
Membre	LOQUET Marylène	La Sensive	Fay de Bretagne			
Membre	OLIVIER Bernard	La Porte	Fay de Bretagne			
Membre et corr. Territoire	CLOUET Michel	GAEC de l'Etang	Grandchamp	CLOUET Michel	La Galotière	Grandchamp
Membre	DAVAL Didier	Marigné	Grandchamp			
Membre	LEMASSON Samuel	Le Champ Brillant	Grandchamp			
Membre	PINEL Guy	Bécheloup	Grandchamp			
Membre + Bureau	CIVEL Bruno	L'Orvoir	Grandchamp			
Membre et corr. Territoire	PINEL Bruno	La Heutaudais	Héric	PINEL Bruno	La Heurtaudais	Héric
Membre + Bureau	LEBASTARD Didier	St Jean des Bois	Héric			
Membre	LEBASTARD Lucette	St Hubert	Héric			
Membre	LERAY Teddy	L'Abbaye	Héric			
Membre	BOUINEAU Jean-Michel	La Bouinelière	Les Touches	GOUPIL Jannick	Le Gressin	Les Touches
Membre	JAUNASSE Bertrand	La Papionnière	Les Touches			
Membre	LECOMTE Hubert	La Cohue	Les Touches			
Membre et cor. Territoire + Bureau	COLLINEAU Florence	Gaec de Landebroc	Nort sur Erdre	COLLINEAU Florence	Landebroc	Nort sur Erdre
Membre	BEURIER André	La Brégonnerie	Nort sur Erdre	FAVRY Nicolas	Le Brassais	Nort sur Erdre
Membre	LERAY Pascal	La Boucherie	Nort sur Erdre			
Membre	DROUET Thierry	La Brosse	Notre Dame des Landes	OLIVIER Philippe	La Batardière	Notre Dame des Landes
Membre + Bureau	FRESNEAU Sylvain	Les Domaines	Notre Dame des Landes			
Membre	MAILLARD Patrick	La Héroudais	Notre Dame des Landes			
Membre	HERIDEL René	Le Chantier Frais	Notre Dame des Landes			
Membre + Bureau	DUHIL Michel	La Penoue	Petit Mars	SAFFRE Anthony	La Guinelière	Petit Mars
Membre	LEDUC Yves	La Rivière	Petit Mars	CLOUET Yves	Le Chêne Long	Petit Mars
Membre et corr. Territoire	GREGOIRE Jean-François	Le Bois Semé	St Mars du Désert	GREGOIRE J-François	Le Bois Semé	St Mars du Désert
Membre	BIDET Yves	Beau Chêne	St Mars du Désert			
Membre + Bureau	LEBOT André	La Tréssoudière	St Mars du Désert			
Membre	JAHAN Hubert	Le Blanc Verger	Sucé sur Erdre	BONRAISIN Louis	Basse Bodinière	Sucé sur Erdre
Membre	ROBERT Alexandre	Le Drouillais	Sucé sur Erdre			
Membre	BERGOT Jean-Paul	Rue des Côteaux	Treillières	MARY Mickaël	Chavagnes	Treillières
Membre + Bureau	MICHENOT Dominique	Chavagnes	Treillières			
Membre	ROUSSET Tanguy	Chavagnes	Treillières			
Membre + Bureau	COLAS Alain	La Chouamétrie	Vigneux de Bretagne			
Membre	LEMAITRE Xavier	Les Rochettes	Vigneux de Bretagne			
Membre	RICORDEAU Jean-Yves	La Bourmauderie	Vigneux de Bretagne			
Membre Chambre d'agriculture	PELE Martin	La Roussière	Blain			



Association Loi 1901
"Les Agriculteurs d'Erdre et Gesvres" N°

CARTE D'ADHERENT 2008


Nom : _____ Prénom : _____

Profession : Exploitant agricole

Adresse : _____

Adhère à l'Association Verse la somme de 5 €

Fait à : Grandchamp des Fontaines Le : _____

Le Président,


**Carte d'adhérent à renvoyer à Bruno CIVEL,
Trésorier de l'Association, l'Orvoir - 44119 Grandchamp des Fontaines.
Montant de l'adhésion : 5 € par personne physique.**